



FERMETURE DU DISTRICT

En période estivale, le secrétariat sera fermé comme suit :

* tous les vendredis après-midi du Lundi 1er Juillet au Vendredi 26 Juillet 2024 inclus

* du Lundi 29 Juillet au Dimanche 18 Août 2024 inclus

Réouverture le Lundi 19 Août 2024 à 9 H 00.



LE DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL RECRUTE

Le District de l'Ain de Football recrute un(une) Educateur(trice) Sportif(tive) en Contrat à Durée Indéterminée.

Diplôme requis : B.E.F.

Date de prise de poste : 1^{er} Septembre 2024.

Lieu de prise de poste : siège du District de l'Ain de Football à Viriat (01440).

Zone de travail : territoire du District de l'Ain de Football.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Président, M. MALIN Joël, au 06.32.42.03.42.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à envoyer avant le 20 Juillet 2024 par mail au District de l'Ain de Football (district@ain.fff.fr) à l'attention du Président

Les entretiens de sélection se dérouleront fin Juillet 2024 à Viriat

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION **DU 04/07/2024**

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. BOZONNET - G. JACUZZI – C. LEROY - P. PITARD
G. BESSET (Commission des Arbitres) – J. CONTET (Commission Technique) - C. GAILLARD (Commission de Discipline) - R. GUTIERREZ (Commission des Règlements)

Excusés : A. DEVEYLE - M. MAITRE - J. MALIN -

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 06/06/24

Approuvé

2/ Matches sensibles

Pour la saison, 160 matchs sensibles, dont 5 à risques.

13 matchs n'ont pas pu être couverts

La Commission des Délégués est en recherche de Délégués, et reste à la disposition des personnes qui souhaitent de plus amples renseignements, et/ou qui veulent intégrer l'équipe en place. Merci d'envoyer un courriel au Secrétariat du District : district@ain.ffv.fr à l'attention de la Commission des Délégués.

3/ Fiches prévention

Voici le bilan des fiches prévention pour la saison 2023/2024 :

| Championnats | Nombre de fiches Renvoyées | Nb commentaires « réservés » | Nb commentaires « Très réservés » |
|---------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| D3 | 133 | 6 | 4 |
| D4 | 190 | 12 | 3 |
| D1 FEMININES | 84 | 4 | 4 |
| U18 | 248 | 5 | 7 |
| U18 FEMININES | 62 | 5 | 1 |
| U15 | 295 | 24 | 8 |

4/ Courriers divers

La Commission a pris connaissance des différents courriers reçus. Ils seront traités dans les meilleurs délais.

5/ Journée sans carton

Le week-end du 4 et 5 mai 2024 avait été tiré au sort pour la journée sans carton. 43 clubs seront récompensés lors de la soirée des récompenses de novembre 2024.

6/ Réunions de début de saison avec les clubs séniors

La Commission vous confirme les dates de ces réunions, qui se tiendront les samedis matins au So-Club à VIRIAT :

- 31/08/24: clubs de D3
- 07/09/24: clubs de D1 et D2
- 28/09/24: clubs de D4 et D5 (pour la D5 : uniquement équipes fanions)

Chaque club sera convoqué en temps voulu sur sa boîte e-mail officielle. Merci aux secrétaires de clubs de surveiller, et de bien faire suivre l'information aux personnes concernées. Il s'agit bien d'une convocation. Les clubs non représentés seront amendés.

2 personnes maximum par équipe.

Suite à une forte demande de la part des personnes présentes aux réunions de la saison dernière, la Commission invite les clubs à poser des questions utiles au bon déroulement de la future saison.

Les questions devront parvenir **10 jours avant la date de la réunion**. Celles qui seront posées après ce délai ne seront pas prises en considération.

Voici la procédure :

Un lien sera inséré dans la convocation. Les questions pourront être posées directement via ce lien. Merci de préciser à quelle(s) commission(s) elles seront adressées (Arbitres / Délégués / Discipline / Prévention / Règlements / Statuts / Sportive / ou divers).

NB : La formation des éducateurs ne sera pas abordée pendant ces réunions. Les clubs sont invités à consulter le site du District à ce sujet.

Déroulement des réunions :

8h : Accueil des clubs

8h30 – 10h : Présentation brève des commissions, et réponses aux questions

10h15 – 11h15 : Rencontres entre clubs

11h15 : Debrief, puis verre de l'amitié.

7/ Dates à retenir

24/08/2024 : Pleinière foot à 11

31/08/2024 : Réunion clubs D3 au So-Club à VIRIAT

07/09/2024 : Réunion clubs D1 et D2 au So-Club à VIRIAT

14/09/2024 : Journée d'accueil U9

28/09/2024 : Réunion clubs D4 et D5 avec équipes fanions

La Commission remercie ses membres de bien vouloir se positionner pour ces événements.

Fin de la réunion 20h

Prochaine réunion : jeudi 22 août 2024 à 18 h au District.

Les Co-Présidents,
Jean BELPALME et Alain BERNARD

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Rectification au 11/07/2024

Compte rendu de la réunion du 10 juin 2024

Présents : Bernard ALBAN, Romain JARJAVAL, Philippe NAEGELLEN, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

PREAMBULE

En fin de saison, la Commission du Statut de l'Arbitrage réexamine que chaque arbitre a bien effectué le nombre minimal de matchs requis pour couvrir son club.
Cette mesure est valable pour les nouveaux arbitres et ceux qui renouvellent.

La sanction financière est calculée selon le nombre d'arbitres manquant et l'année d'infraction dans laquelle se trouve le club (cf. article 46 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

La sanction sportive est applicable la saison suivante. Elle est calculée selon l'obligation du club et l'année d'infraction dans laquelle se trouve le club (cf. article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Arbitres manquants :

La sanction est appliquée sur l'équipe sénior hiérarchiquement la plus élevée :

- 1 ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins
- 2 ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins
- 3 ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé et aucune accession en division supérieure.

CATEGORIES D'ARBITRE

L'âge des arbitres est apprécié au 1er janvier de la saison en cours.

- Arbitre sénior (21 ans ou plus)
- Jeune arbitre (15 à 21 ans)

OBLIGATION DES CLUBS DE DISTRICT

- Départemental 1 : 2 Arbitres séniors
- Départemental 2 : 1 Arbitre sénior
- Autres niveaux de District : 1 Arbitre

Pour les clubs de D1 et D2 : Après avis favorable de sa CDA, un arbitre âgé de plus de 18 ans qui en fait la demande **avant le 30 septembre de la saison**, peut diriger des rencontres séniors et compte comme arbitre sénior.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DES ARBITRES

Pour représenter le club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, le nombre de journées arbitrées est de 18 pour les séniors masculins (9 pour une nomination au 28/02) et 15 pour les jeunes et les féminines (7 pour une nomination au 28/02), dont 1 obligatoirement comprise dans les 3 dernières journées de Championnat. Dans le cas contraire, l'Arbitre n'est plus représentatif de son club.

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES CLUBS

Enregistrement des licences « Arbitres » représentant le club au Statut de l'Arbitrage jusqu'au **31 Août 2024**.

Après cette date, vos Arbitres deviennent INDEPENDANTS pour la saison 2024/2025.

Droit de mutation - Article 35.5 du Statut Fédéral de l'Arbitrage

Afin de limiter les mutations intempestives d'un arbitre d'un club à un autre, le nouveau club d'un arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de 500 euros (dont 300 € redistribués au club formateur).

Si l'arbitre a débuté en tant qu'indépendant, le club d'accueil nouvellement couvert par l'arbitre devra s'acquitter d'un droit de mutation moindre fixé à 200 euros.

Rappel : Article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage

Le club qui, pendant les 2 saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, 1 ou 2 arbitres supplémentaires non licenciés joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, peut bénéficier d'1 ou 2 muté(s) supplémentaire(s) pour la saison 2024/2025.

Il doit en faire la demande auprès du District, exceptionnellement, avant le **20 juin 2024** et indiquer l'équipe dans laquelle il souhaite faire évoluer ces mutés supplémentaires avant le début des compétitions de la saison 2024/2025.

INFORMATION REGLEMENTAIRE SAISON 2024-2025

La Commission rappelle aux clubs de D1 l'application de l'article 41.1 – Nombres d'Arbitres (article modifié en 2022-2023)

Un arbitre amené à l'arbitrage par un club lors de la saison N, couvrira ce club à hauteur de 2 arbitres lors de la saison N+2, dès lors qu'il arbitrera le nombre de match requis et qu'il aura une désignation dans les trois dernières journées de championnat.

De ce fait, dès la saison 2024-2025 des arbitres peuvent être concernés.

CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT POUR LA SAISON 2024/2025 (au 30/06/2024)

| Niveau | Club | N° Club | Nombre d'années d'infraction | Mutations autorisées 2024 / 2025 | Sanctions financières | Observations |
|--------|-------------------------------|---------|------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---|
| D1 | Bresse Foot 01 | 560195 | 1 | 4 | 120 € | Quota de journées à arbitrer non atteint par 1 arbitre |
| | Guereins Genouilleux AS | 533355 | 1 | 4 | 120 € | Manque 1 arbitre sénior |
| D2 | Attignat AS | 534249 | 1 | 4 | 60 € | Manque 1 arbitre sénior |
| | Nantua US | 527613 | 2 | 2 | 200 € | Manque 1 arbitre sénior Application art.47.5 des RG du Statut de l'Arbitrage |
| | Olympique St Denis les Bourg | 530041 | 1 | 4 | 60 € | Manque 1 arbitre sénior |
| | Plaine Revermont Foot | 553892 | 3 | 0 | 240 € | Quota de journées à arbitrer non atteint |
| | Portes de l'Ain SC | 552858 | 2 | 2 | 200 € | Manque 1 arbitre sénior |
| | Serrières Briord-Villebois FC | 552904 | 3 | 0 | 240 € | Manque 1 arbitre sénior |
| D3 | St Laurentin AS | 525874 | 5 | 0 | 320 € | Manque 1 arbitre |
| | St Maurice de Gourdans FC | 519471 | 3 | 0 | 240 € | Manque 1 arbitre |
| D4 | Chaneins Isn FC | 560482 | 3 | 0 | 240 € | Manque 1 arbitre |
| | Chazey Bons AS | 519781 | 4 | 0 | 320 € | Manque 1 arbitre |
| | Montluel FC | 560321 | 3 | 0 | 240 € | Quota de journées à arbitrer non atteint |
| | St Cyr US | 519729 | 3 | 0 | 240 € | Manque 1 arbitre |
| | St Etienne/Chalarnonne AS | 537224 | 6 | 0 | 320 € | Manque 1 arbitre Application art.47.5 des RG du Statut de l'Arbitrage |
| | Veyle Vieux Jonc FC | 547601 | 3 | 0 | 240 € | Manque 1 arbitre |
| D5 | Colomieu AS | 531222 | 3 | 0 | 240 € | Quota de journées à arbitrer non atteint |
| | Cormoz St Nizier FC | 546299 | 2 | 2 | 160 € | Quota de journées à arbitrer non atteint |
| | Leyment FO | 581888 | 3 | 0 | 240 € | Quota de journées à arbitrer non atteint |
| | Sermoyer FC | 519166 | 7 | 0 | 320 € | Manque 1 arbitre |
| | Virieu FCT | 564462 | 1 | 4 | 60 € | Manque 1 arbitre |

Les clubs en infraction depuis 3 saisons et plus ne peuvent accéder immédiatement à la division supérieure en fin de saison.

Les décisions sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'appel du district de l'AIN, dans un délai de 7 jours à compter de la notification faite au PV du district. (Art 190 de RG de la FFF)

SPORTIVE SENIORS

Championnats Seniors - Montées et descentes en fin de saison 2023/2024

| <u>D1</u> | <u>D2</u> | <u>D3</u> |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Descentes de R3 | | |
| Feillens Us 2 | | |
| | | |
| Montées en R3 | Montées en D1 | Montées en D2 |
| St Martin du Mont Esr 1 | Attignat As 1 | Bord de Veyle Fc 1 |
| Bourg Sud 1 | Côtère Luénaz Fc 1 | Plaine Tonique Fc 2 |
| | Dombes Bresse Fc 2 | Plaine de l'Ain Us 1 |
| | Ol. Sud Revermont01 1 | Vaux Ent. Du Bugey 1 |
| | | Ambérieu Fc 1 |
| | | Lagnieu Cs 2 |
| | | |
| Descentes en D2 | Descentes en D3 | Descentes en D4 |
| Bresse Foot01 1 | Plaine Revermont Foot 1 | Bourg Fo 1 |
| Misérieux Trévoux As 3 | Curtafond Confracon Fc 1 | Chevroux Cs 1 |
| Guéreins Genouilleux As 1 | Serrières Villebois Fc 1 | Oyonnax Asp 1 |
| | Portes de l'Ain Sc 1 | Chatillon La Palud Cjs 1 |
| | Thoissey Esvs 1 | Plaine Revermont Foot 2 |
| | | |
| <u>D4</u> | <u>D5</u> | - |
| Montées en D3 | Montées en D4 | |
| Bourg Accft 1 | Montréal La Cluse As 3 | |
| Co Plateau 1 | Virieu FcT 1 | |
| Cormoranche Es 1 | Ol. St Denis les Bourg 2 | |
| Arbent Marchon Us 2 | Ain Sud 3 | |
| Priay Fc 1 | Haut Revermont 1 | |
| Replonges Us 2 | Oyonnax Pvfc 3 | |
| | Côtère Meximieux Villieu 2 | |
| | Foot 3 Rivières 2 | |
| Descentes en D5 | | |
| Injoux Génissiat Fc 1 | | |
| Culoz Grd Colombier Us 2 | | |
| Centre Dombes Foot 3 | | |
| Bresse Foot01 3 | | |
| Ol Rives de l'Ain 2 | | |
| Bas Bugey Rhône 1 | | |
| Veyle Vx Jonc Fc 1 | | |
| | | |

Merci de valider vos engagements pour le 20 juillet en donnant votre accord via Footclubs, bien préciser vos desideratas, vérifier que votre terrain est bien celui utilisé en championnat.

Possibilité de renseigner les desideratas suivants :

- DEMANDE(S) POUR JOUER À DOMICILE OU À L'EXTÉRIEUR À DES DATES SPÉCIFIQUES
- DEMANDE(S) POUR JOUER EN JUMELAGE OU ALTERNANCE AVEC UNE AUTRE ÉQUIPE
- DEMANDE POUR JOUER UN JOUR ET/OU UN HORAIRE DIFFÉRENT(S) DE L'ÉPREUVE

Pour les épreuves seniors masculins de la D1 à la D5 les journées de championnat sont programmées le dimanche à **15h00**.

Si vous devez jouer à un horaire différent bien le renseigner dans cette rubrique.

(Votre équipe 1 joue le dimanche à **15h00** bien enregistrer votre équipe en lever de rideau à **13h00** pour période horaire d'été du 1 juillet au 1 novembre 2024 et du 4 février au 30 juin 2025, à **12h30** pour période horaire d'hiver du 2 novembre 2024 au 3 février 2025).

Article 31 – Jours et Heures officiels :

| Catégorie | Jour | Horaire d'été | | Horaire d'hiver | |
|---------------------------------|---|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | Horaire Légal | Lever de rideau | Horaire Légal | Lever de rideau |
| Vétérans | Vendredi | 20h30 | | 20h30 | |
| Seniors de la D1 à la D4 | Dimanche | 15h00 | 13h00 | 14h30 | 12h30 |
| | Samedi (sous conditions) terrain avec éclairage homologué | 20h00 | | 20h00 | |
| U18 | Samedi | 15h30 | 13h30 | 15h00 | 13h00 |
| U15 | Dimanche | 10h00 | | 10h00 | |
| U13 | Samedi | 13h30 | | 13h00 | |

Le calendrier sera établi à partir de la semaine 30.

Toutes les équipes sont pré-engagées - pour la D1 situation au 10 juillet.

| <u>Equipe</u> | <u>Avis du club</u> | <u>Installation</u> | <u>Desideratas</u> |
|-------------------------|---------------------|----------------------------------|--------------------|
| Attignat As – 1 | Avis non renseigné | Stade MUNICIPAL 1 | Non |
| Oyonnax AMSTT – 1 | Accord | Complexe Sportif Gerard Goujon 1 | Non |
| Belley Cs – 1 | Avis non renseigné | Stade PAUL CHASTEL | Non |
| Dombes Bresse Fc – 2 | Avis non renseigné | Stade DE L'EUROPE | Non |
| Foissiat Etrez Es – 1 | Avis non renseigné | Stade MUNICIPAL | Non |
| Côt. Luénaz Fc – 1 | Avis non renseigné | Stade LES GRAVELLES 1 | Non |
| Jassans Frans Foot – 1 | Accord | Stade DE GLETEINS 1 | Non |
| Marboz Esb – 2 | Avis non renseigné | Stade FERNAND PIGUET 2 | Non |
| Ol. Rives de l'Ain – 1 | Avis non renseigné | Stade E GERARD REVERDY | Non |
| Ol. Sud Revermont01 – 1 | Avis non renseigné | Stade LE CUBE | Non |
| Valserhône Foot – 1 | Avis non renseigné | Comp. Sportif ÉTOURNELLES 1 | Non |
| Feillens Us – 2 | Avis non renseigné | Comp. Sportif des Dimes 1 | Non |

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

La réunion de rentrée pour les U18 et U15 aura lieu le **samedi matin 24 août 2024** à **ST MARTIN du MONT** (à confirmer).

A partir de la semaine prochaine et jusqu'au 20 août vous pouvez confirmer vos engagements d'équipes via « **Footclubs** ».

Pensez à formuler vos desideratas

Jacques CONTET.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Quelques dates à retenir pour le début de saison 2024 - 2025

Début des différents Plateaux :

U13 : 1^{er} tour du Festival Pitch le 19 Octobre 2024
1^{ère} journée de championnat le 14 Septembre 2024
2 Phases cette saison

U11 : 1^{ère} journée de championnat le 14 Septembre 2024

U9 : Journée d'accueil U9 le 14 Septembre 2024
3 lieux : Ceyzériat, Bâgé et Meximieux
1^{er} Plateau le 21 Septembre 2024

U7 : 1^{er} Plateau le 21 Septembre 2024

Réunions « J'accompagne » Voir la liste des clubs par secteur et les lieux sur le site

Bas Bugey : Le mardi 3 Septembre 2024 à 19 heures à Culoz pour les U7, U9, U11 et U13

Bugey : Le mercredi 4 Septembre 2024 à 19 heures à Châtillon la Palud pour les U7, U9, U11 et U13

Haut Bugey : Le mardi 3 Septembre 2024 à 19 heures à Veyziat pour les U7, U9, U11 et U13

Bresse : Le mercredi 4 Septembre 2024 à 19 heures à Foissiat pour les U7, U9, U11 et U13

Dombes Côtière : Le mardi 3 Septembre 2024 à 19 heures à Miribel pour les U7, U9, U11 et U13

Val de Saône : Le mercredi 4 Septembre 2024 à 19 heures à Replonges pour les U7, U9, U11 et U13

U13

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U13 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

U11

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U11 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

U9

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U9 sur Footclubs.

Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

U7

Engagements

Vous pouvez engager vos équipes U7 sur Footclubs.

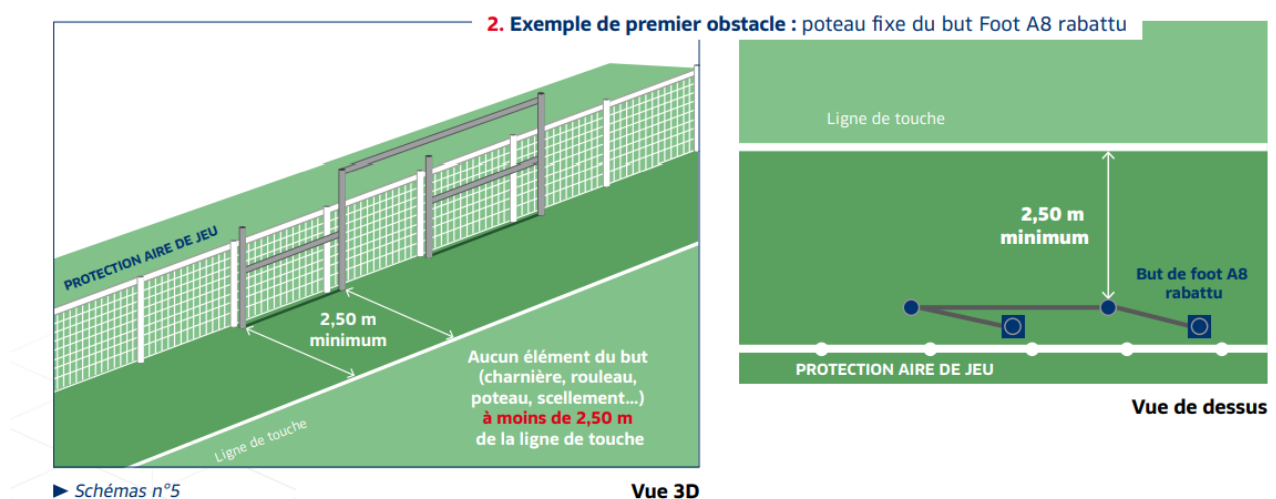
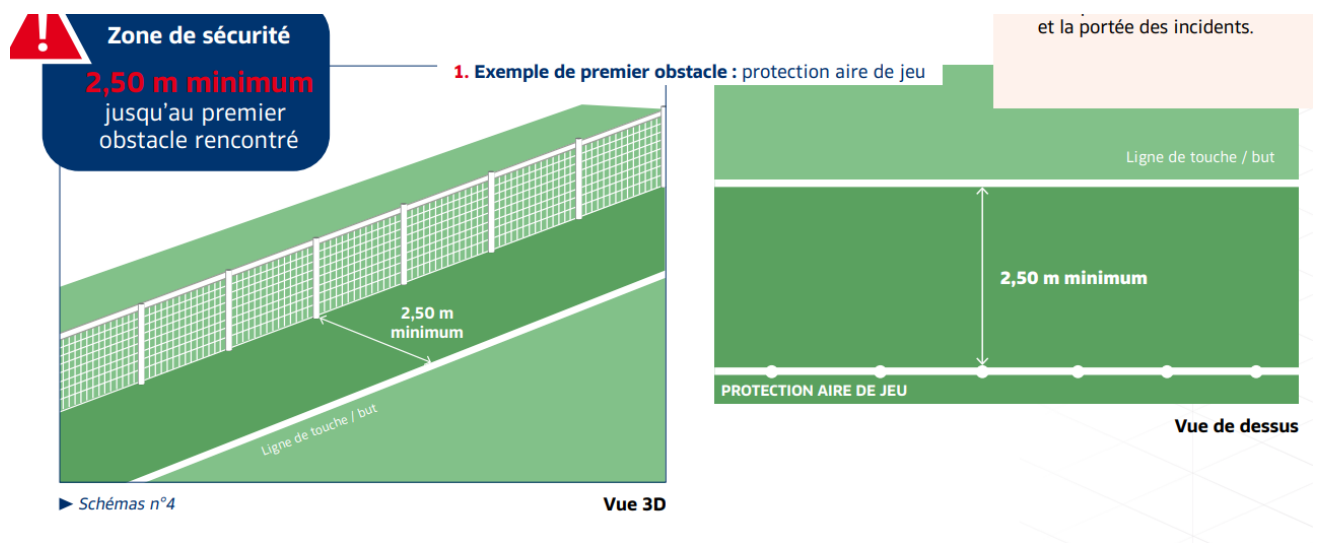
Il suffit de les valider ou pas si elles sont pré-engagées ou de les créer si ce sont de nouvelles équipes.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous demande durant cette intersaison de mettre en conformité vos traçages de lignes de l'aire de jeu pour obtenir 2,50 m minimum entre la ligne et l'obstacle le plus proche (mât d'éclairage, buts de foot à 8, main courante...) en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

Si cette distance n'est pas respectée, cela entraine une non-conformité majeure ayant pour conséquence le retrait de l'installation jusqu' à la date de fin de travaux.



La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

3.9.1.2 Dimensions et positionnement

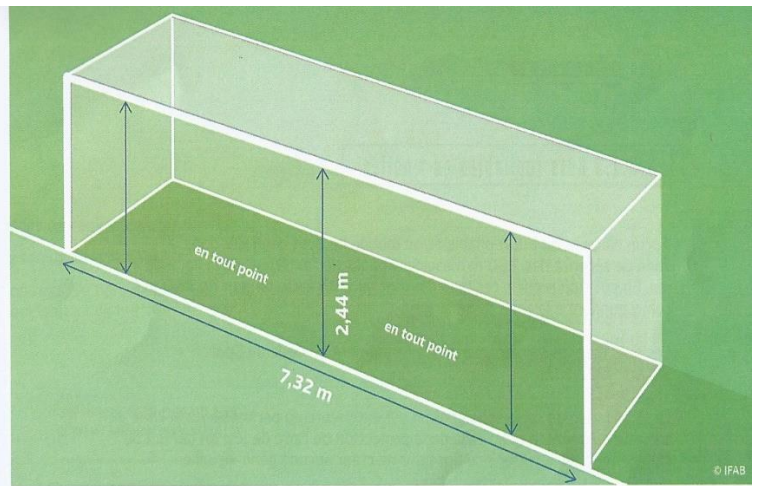
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : 7,32 m
- ▶ hauteur : 2,44 m

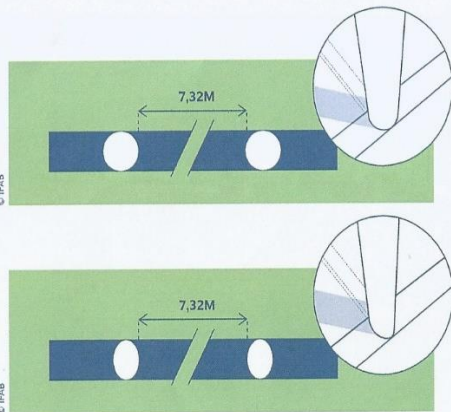
La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but.



▶ Schéma n°19



▶ Schémas n°18



- ▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.



- ▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



▶ Schéma n°20

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade des Brouilles 3 de Curtafond NNI 011400103 : rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.

- Stade municipal de Mézériat 1
- Stade municipal de Dortan

Pour la CDTIS : JF JANNET